

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : **UN DOLLAR** par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation. etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :— Avis.— ACTES OFFICIELS :— Nominations de commissaires et de syndics d'écoles.— Erection et délimitation de municipalités scolaires.— Construction d'école.— PÉDAGOGIE : L'uniformité des livres de classe.— MÉTHODOLOGIE : Petit cours d'économie politique.— PARTIE PRATIQUE : I, Dictée— Exercices de grammaire— II, Dictée— Le Saumon— III, Dictée— La chasse au plantain.— Fable expliquée— Le lièvre qui fait le brave.— Arithmétique— Toisé.— DIVERS : Quatre-vingt-treizième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier— Petite Revue.— Bulletin géographique.— Pensées.

AVIS

Dans notre numéro du mois de juin, nous avons envoyé à nos abonnés un compte de leur redevance à L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Plusieurs se sont empressés de faire droit à nos justes demandes, d'autres n'ont point répondu à notre appel ; de sorte que nous sommes obligé aujourd'hui de leur rappeler que l'abonnement est strictement payable d'avance, et que ceux qui ne se conformeront pas à cette condition ne recevront plus le journal.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 21 octobre (1891), de nommer M. Adolphe St Gélais, commissaire d'écoles pour la municipalité des " Crans, " (paroisse de Sainte-Anne), comté de Montmorency, en remplacement de M. Fleurant St. Gélais.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 17 octobre (1891), de nommer M. Elzéar Poirier, commissaire d'écoles pour la municipalité de Hamilton (Saint-Bonaventure), dans le comté de Bonaventure, en remplacement de M. Léné Poirier, décédé.

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de Saint-Vincent d'Adamsville, la paroisse de Saint-Vincent, comté de Brome, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 7 février 1874, plus les lots Nos. 60, 61 et 62 situés au sixième rang et appartenant à la paroisse de Granby, dans le canton de Granby, les lots 63, 64, 65 et 66 aussi du sixième rang susdit, appartenant à la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le canton de Granby, et les lots 16 et 17 également du sixième rang, dans la paroisse de St-Alphonse de Granby, dans le canton de Farnham-Est. Cette érection ne devant prendre effet que le 1^{er} juillet prochain (1892).